

Les gens du **fleuve Nass**

Il n'y a aucune ressource aussi étroitement liée à la vie et à la culture des Nisga'a que le saumon. Pendant des milliers d'années, les abondantes migrations de saumons du fleuve Nass ont fait l'objet de récoltes qui ont permis aux Nisga'a de construire et de soutenir leurs villages et de développer un empire marchand qui s'avancait jusqu'à l'intérieur des terres et s'étendait sur toute la côte. En plus d'abriter des saumons, le fleuve Nass est le domicile de l'eulachon, un membre de la taille d'un doigt de la famille de l'éperlan. Pilier de la culture des Nisga'a et élément de base historique du commerce des Nisga'a, l'eulachon est également connu sous le nom de poisson-chandelle parce qu'une fois séché, il renferme assez d'huile pour brûler comme une bougie.

Gestion de la pêche

Le contrôle par les Nisga'a de leur propre pêche est essentielle pour des raisons culturelles et économiques. C'est pourquoi, en 1992, Nisga'a Fisheries a été établie pour contrôler la ressource en association avec le Canada. Actuellement, trente personnes sont employées à plein temps dans la gestion de la pêche des Nisga'a. Au plus fort de la saison, ce contingent compte 85 personnes.

En vertu du traité, le Canada et la Colombie-Britannique ont donné 5,9 millions de dollars chacun pour appuyer la participation des Nisga'a à la pêche commerciale générale.

Le Canada a contrôlé la redistribution de la ressource en saumons résultant de l'Accord définitif Nisga'a par un programme de retrait de permis volontaire. Le Canada et l'industrie de la pêche commerciale du saumon se sont entendus sur le nombre et le type de permis à retirer.

Pendant sa première année d'activité, le Comité conjoint de gestion des pêches — le principal organisme tripartite sur la pêche établi par l'Accord définitif — a recommandé le plan annuel de pêche des Nisga'a au ministre des Pêches et des Océans. En 2000, le GNL a établi un nouveau processus de demande et de permis pour la pêche au saumon commerciale intérieure des Nisga'a. Près de 900 demandes ont été reçues et approximativement 450 titulaires de permis ont participé à la pêche.

Nisga'a Fisheries a profité d'une année réussie, avec des bénéfices au-dessus de la moyenne. En 2000, les pêcheurs Nisga'a ont pu récolter un peu plus de 35 000 saumons, ce qui représentait quelque 900 000 \$ de revenu. Le traité permet la vente commerciale des saumons et ce nouveau revenu a permis aux collectivités d'en profiter de manière significative. La récolte domestique, pour consommation par les Nisga'a eux-mêmes, a atteint l'objectif de 25 000 saumons.

En plus de pêcher des poissons, les citoyens Nisga'a ont le droit de récolter les bivalves intertidaux des zones désignées à des fins domestiques. La Colombie-Britannique, qui est responsable de la réglementation de la récolte des huîtres, a établi des régions de récolte des bivalves intertidaux dans le bras de mer Observatory, le golfe Nasoga'a et le bras de mer Winter.

Nouvelles associations

Depuis la date d'entrée en vigueur, Nisga'a Fisheries a établi des associations en dehors de la Nation Nisga'a. En 2000, le GNL a conclu une alliance avec Canadian Fishing Company (Canfisco) pour traiter le poisson pêché à des fins commerciales par les Nisga'a. Canfisco a fourni à Nisga'a Fisheries du personnel, des chariots et de l'expertise dans le traitement du poisson. Cinq pour cent des futures prises annuelles seront utilisées pour faire des produits à valeur ajoutée, notamment du saumon rouge sauvage Nisga'a, de première qualité et spécialement étiqueté.

Lisims Fisheries Conservation Trust

À la suite de la conclusion de l'Accord définitif, le Canada et la Nation Nisga'a ont établi le Lisims Fisheries Conservation Trust, qui est contrôlé par des fiduciaires désignés par la Nation Nisga'a, la Colombie-Britannique et le Canada. Son mandat est de promouvoir la conservation et la protection des espèces de poisson de la Région du Nass, de faciliter la gestion durable et d'appuyer la participation Nisga'a à l'intendance des pêches au bénéfice de tous les Canadiens. En vertu du traité, le Canada a versé 10,4 millions de dollars à la fiducie, tandis que la Nation Nisga'a a donné 3,1 millions de dollars.

Évaluation de la ressource

En 2000, la Nation Nisga'a a continué à évaluer les stocks halieutiques dans l'ensemble des affluents du fleuve Nass. Nisga'a Fisheries a également entrepris un certain nombre d'études scientifiques au lac Meziadin sur le saumon rouge, le saumon quinnat, le saumon coho, le saumon kéta et le saumon rose. Depuis la date d'entrée en vigueur, Nisga'a Fisheries – en association avec le ministère des Pêches et des Océans – évalue également la valeur potentielle d'autres espèces de poisson.

Bien que la truite arc-en-ciel, la truite et les mollusques et crustacés ne fassent pas partie de la responsabilité de la Nation Nisga'a, Nisga'a Fisheries a choisi d'étudier ces espèces en raison de leur importance pour l'environnement et l'avenir de la pêche globale.

Exportation de l'expertise des Nisga'a

L'expertise des Nisga'a dans la fabrication de tourniquets est très en demande. Les tourniquets (un outil important dans l'évaluation des stocks de saumons) sont utilisés pour attraper les saumons remontant les rivières; ils peuvent ainsi être comptés, mesurés et pesés. En reprenant et en améliorant la construction en bois et la conception traditionnelle, Nisga'a Fisheries a développé une version tout en aluminium du tourniquet qui exige peu d'entretien. Des ouvriers Nisga'a construisent les tourniquets dans la vallée du Nass, à Terrace et à divers emplacements, sur place. Cette innovation des Nisga'a peut être vue en action dans le bras de mer Rivers, à Yale, à Skeena, en Alaska et aussi loin qu'en Caroline du Nord.

« Le temps de la négociation est terminé. Celui de la mise en place est arrivé... qui est de beaucoup de façons bien plus difficile que la négociation. C'est pourquoi tous ceux d'entre nous qui ont été des défenseurs continuent à être des défenseurs alors que l'autodétermination des Nisga'a prend forme — et que les jeunes ont la possibilité de façonner leur propre vie. »

— L'honorable Iona Campagnolo, C. P., CM, OBC,
(lieutenant-gouverneure de la Colombie-Britannique)
parlant en tant qu'ancienne députée de Skeena,
présidente du Conseil du bassin de la vallée du Fraser

Gestion de la faune

La Nation Nisga'a a le bonheur de posséder un milieu naturel abondant. Située sur le bord du Pacifique, la vallée du Nass occupe une position privilégiée sur les itinéraires migratoires de beaucoup d'oiseaux et de poissons et constitue le domicile de beaucoup de mammifères pendant toute l'année. À partir des rives du fleuve Nass, on trouve des cerfs communs, des orignaux, des ours noirs, des grizzlis, des castors, des loups et des chèvres de montagne en abondance, qui ont aidé à faire vivre les Nisga'a pendant des milliers d'années.

Créé aux termes de l'Accord définitif Nisga'a, le Comité de la faune tripartite fournit des conseils sur la récolte et la gestion de la faune dans la Région faunique du Nass. La Colombie-Britannique utilise cette information pour établir les niveaux de récolte annuels totaux et approuve le Plan annuel de gestion de la faune.

Le Plan annuel de gestion de la faune du Nass se concentre sur trois espèces désignées : l'orignal, le grizzli et la chèvre de montagne. Avant la conclusion du traité, des recherches avaient été entreprises pour déterminer la population de ces espèces cibles. Un peu moins de 1500 orignaux avaient été comptés et, en vertu du traité, l'allocation des Nisga'a était de 120 par an. Une étude scientifique de la population de grizzlis a conclu qu'il y en avait approximativement 1000 à 1200 sur les Terres Nisga'a. Avec la conservation comme principe prépondérant, l'allocation des Nisga'a était de deux par an (bien qu'aucun n'ait été capturé en 2000). La population de chèvres de montagne s'est avérée supérieure à 4000 têtes. Bien que cela ait donné aux chasseurs Nisga'a une allocation totale de 65 animaux, seuls six ont été pris en 2000.

Comme c'est le cas pour les pêcheurs Nisga'a, les chasseurs doivent porter la carte de citoyenneté Nisga'a. Auparavant, elle servait également de permis. À partir de la saison 2001, cependant, un permis de chasse séparé était exigé. L'éducation du public au sujet de la récolte de la faune s'est intensifiée, de façon à assurer que les citoyens Nisga'a connaissent bien les nouveaux règlements.

Pour surveiller la mise en place du Plan de gestion de la faune du Nass et pour assurer la conformité aux nouveaux règlements, quatre surveillants à temps partiel ont été postés dans chacun des quatre villages Nisga'a. Bien que les citoyens Nisga'a doivent maintenant payer des redevances, la conformité est élevée parce qu'on reconnaît que la Nation Nisga'a est chargée de gérer ces ressources pour les générations futures.





